



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Trois Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21 (le maire s'étant retiré au moment du vote du CA)

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT
A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - A. RASKIN -- JC. SANSONI - J. TOCQUER
C. VELAY - N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - M49 EAU ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de l'eau et de l'assainissement, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 127 264,51 €	376 160,13 €
Recettes	903 916,71 €	355 254,81 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	:	46 652,20 €
- Un excédent d'investissement de	:	1 193 603,06 €

Mais un reste à réaliser en dépenses de 22 600 € et un reste à réaliser en recettes de 40 877 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2016 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Solde d'exécution reporté compte - R 002	46 652,20 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté - R 001	1 193 603,06 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE